

**Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

**Guide classique du voyageur sur les bords du Rhin**

**Schreiber, Alois Wilhelm**

**Paris, 1828-1829**

Tarif

[urn:nbn:de:bsz:31-124947](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-124947)

## TARIF.

LIEUX DU DÉPART ET DISTANCES DES DESTINATIONS.	PRIX.				VOITURES DE VOYAGE.
	PAR		PAR CENT		
	PERSONNE.		PESANT.		
	fl.	kr.	fl.	kr.	
De Mayence à Elt- vill et retour . . .	»	24	»	»	N. B. Il ne sera in- troduit aucune voiture dans un yacht, pour peu que cela incom- mode les voyageurs.
Oestrich . . . . .	»	30	»	»	
Geissenheim et Ru- desheim . . . . .	»	36	»	»	
Bingen . . . . .	»	40	»	24	Une voiture conduite par un bateau de suite paie 27 florins et demi jusqu'à Coblenze, et 44 jusqu'à Cologne.
Bacharach et Caub.	1	21	»	30	
St-Goar . . . . .	1	48	»	36	
Boppard . . . . .	2	12	»	36	
Lahnstein . . . . .	2	30	»	40	
Coblenze . . . . .	2	45	»	42	On paie moins pour d'autres voitures, pour lesquelles on fait un accord particulier. — Chaque voyageur a 50 livres franches de port.
Neuwied . . . . .	3	20	»	45	
Andernach . . . . .	3	30	»	45	
Linz . . . . .	3	48	»	48	
Remagen . . . . .	4	»	»	50	
Bonn . . . . .	4	48	1	»	
Cologne . . . . .	5	30	1	12	

Les yachts extraordinaires se paient :

Yacht à un cheval jusqu'à Coblenze . . . . . 65 flor.  
— — — — — Cologne . . . . . 99

et alors il n'y a pas à payer à part ni pour voiture, ni pour d'autres effets, si ce n'est les droits du bureau de navigation et les frais de chargement et de déchargement. Que si la quantité d'effets rend deux chevaux nécessaires pour la remonte, ce second cheval se paie à part. — Le port des effets et marchandises est le même que pour les yachts ordinaires et autres chargemens faits dans les ports entre Mayence et Cologne. On s'accorde au sujet des effets qui ne peuvent être pesés.

## Voici le taux des pourboires.

1. Le voyageur par yacht extraordinaire donne tout au plus 2 flor. jusqu'à Coblenze et 4 fl. jusqu'à Cologne.



2. On paie par personne, dans les yachts ordinaires, les pourboires suivans aux garçons bateliers :

1.	de Mayence à Ellfeld et Bingen . .	6 kr.
2.	— — — St-Goar . . .	12
3.	— — — Coblenz . . .	18
4.	— — — Andernach . . .	24
5.	— — — Bonn . . .	30
6.	— — — Cologne . . .	36

Il est absolument défendu à tout batelier et garçon de demander plus.

#### *Entre Mayence et Francfort ( 14 mai 1806 ).*

1. Le coche d'eau part tous les jours à 7 heures du matin de Mayence à Francfort, et repart le lendemain à 10 heures. Il ne peut à l'aller et venir aborder ailleurs qu'à Höchst, et ne s'y arrête que pour payer les droits. Le coche d'eau et ses bateaux de suite doivent arriver en *un jour* à leur destination, à moins de quelque accident imprévu.

2. Le prix des places est de 3 creutzers par lieue pour la chambre du commun, et 4 cr. pour les chambres particulières; ce qui fait respectivement 24 et 32 cr. pour la place de Mayence à Francfort.

3. Le port des marchandises en montant et en descendant est de 7 cr. par quintal, excepté les marchandises de mode qui paient 10 cr. et demi.

4. Les effets et paquets seront pesés et enregistrés en présence du voyageur ou du chargeur. A faute d'énonciation de valeur, le maître du coche d'eau ne sera tenu en cas de perte qu'à 150 francs de dédommagement.

5. Toute la charge des bateaux de suite doit être délivrée à Francfort, dans toute l'étendue de la lettre de voiture et des poids y spécifiés, à défaut de quoi c'est au batelier à dédommager.

6. Le batelier répond de tout ce qui lui a été confié ou à ses gens.

#### *Diligences dans la Prusse-Rhénane.*

La nouvelle institution des diligences introduites dans les états de Prusse depuis 1822, est de la plus grande utilité. Il en part tous les jours une de Mayence pour Coblenz, Aix-la-Chapelle et Dusseldorf, et trois fois par semaine de Coblenz pour Trèves et les départemens français. Chaque voiture transporte onze passagers et le conducteur. Le temps des départs est fixé de manière que le voyageur puisse se reposer et arriver au temps précis. C'est ainsi qu'en partant de Coblenz à 8 heures du matin, l'on arrive à 6 heures du soir à Cologne, et *vice versa*. De Cologne à Dusseldorf de 8 heures à midi, et retour après dîner de 2 heures à 6 heures. On part de Coblenz à 4 heures du matin, et l'on arrive à 6 heures du soir à Trèves, qui est à 24 lieues. — Tout pourboire est interdit. Le prix des places est très-moderé. S'il se trouve plus de voyageurs que de places, le bureau fournit une voiture extraordinaire pour chaque station, et le prix est celui de la taxe.